

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
14, boulevard Royal - L - 2449 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg B 90 383
(ci-après la « SICAV »)

Service financier belge : CACEIS Bank, Belgium Branch
Avenue du Port, 86C b320, B-1000 Bruxelles

AVIS AUX ACTIONNAIRES

I. Le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») informe les actionnaires des changements suivants avec effet au 18 décembre 2023 (la « **Date Effective** »):

- 1) Mise à jour de la fiche signalétique du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN EQUITIES** comme suit, afin de clarifier l'univers d'investissement géographique du compartiment.

Politique d'investissement jusqu'à la Date Effective	Politique d'investissement à partir de la Date Effective
<p>Au minimum 75% des actifs nets du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - EUROPEAN EQUITIES seront investis, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, dans des actions de sociétés ayant leur siège, ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique, ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, en Norvège et en Islande, et soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent.</p> <p>[...]</p>	<p>Au minimum 75% des actifs nets du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - EUROPEAN EQUITIES seront investis, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, dans des actions de sociétés ayant leur siège, ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique, ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, en Norvège, en Islande, au Royaume-Uni et en Suisse.</p> <p>Jusqu'au 18 décembre 2023, les sociétés listées ci-dessus (à l'exception des sociétés ayant leur siège social au Royaume-Uni et en Suisse) doivent également être soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent.</p> <p>[...]</p>

Egalement, la fiche signalétique du compartiment sera modifiée comme suit, en vue de permettre au gestionnaire, à compter de la Date Effective, la possibilité d'investir dans des obligations souveraines à des fins de gestion de trésorerie, notamment en période de tensions sur les marchés :

« **Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».**

- 2) Mise à jour de la fiche signalétique du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES** (qui, à la Date Effective, sera renommé **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY**), comme suit, afin d'ajouter la possibilité pour le compartiment d'investir en indices d'actions boursier, en vue d'apporter une diversification de stratégie, et visant à améliorer les rendements ajustés au risque du compartiment.

Dénomination du compartiment jusqu'à la Date Effective	Dénomination du compartiment à partir de la Date Effective
RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY
Objectif jusqu'à la Date Effective	Objectif à partir de la Date Effective

<p>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES est de rechercher l'appréciation du capital à moyen/long terme au travers d'un portefeuille diversifié à exposition longue et short en actions et en neutralisant partiellement ou totalement l'exposition aux risques directionnels des marchés actions par l'intermédiaire de stratégies de couverture.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné</p>	<p>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY est de rechercher l'appréciation du capital à moyen/long terme au travers d'un portefeuille diversifié à exposition longue et short en actions ou indices d'actions, directement ou indirectement par l'utilisation d'instruments dérivés, et en cherchant à neutraliser l'exposition aux risques directionnels des marchés actions par l'intermédiaire de stratégies de couverture.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</p>
<p>Politique d'investissement jusqu'à la Date Effective</p>	<p>Politique d'investissement à partir de la Date Effective</p>
<p>Au minimum 75% des actifs nets du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES est investi, sans limitation sectorielle, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique, ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne et en Norvège, et soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent.</p> <p>[...]</p> <p>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES peut varier de 75% à 150% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 150%. La limite de 155% ne sera toutefois pas dépassée.</p> <p>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES peut varier de 0% à 150% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 150%. La limite de 155% ne sera toutefois pas dépassée.</p> <p>Le compartiment vise une approche bêta en moyenne proche de zéro, étant donné que les bêtas des portefeuilles long et short divergent de par leurs construction et stratégies d'investissement, les niveaux d'exposition des portefeuilles long et short ne seront pas équivalents mais la résultante de l'optimisation du risque.</p>	<p>Au minimum 75% des actifs nets du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY est investi, sans limitation sectorielle, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en actions ou en indices boursiers d'actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique, ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège.</p> <p>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY pourra investir jusqu'à 40% de son exposition globale, directement ou via des instruments dérivés, dans des indices de volatilité actions à des fins de couverture ou opportunistes.</p> <p>[...]</p> <p>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY peut varier de 75% à 175% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 175%.</p> <p>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY peut varier de 0% à 175% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 175%.</p> <p>Le compartiment vise une approche bêta en moyenne proche de zéro, étant donné que les bêtas des portefeuilles long et short divergent de par leurs construction et stratégies d'investissement, les niveaux d'exposition des portefeuilles long et short ne seront pas équivalents mais la résultante de l'optimisation du risque.</p>

Egalement, la fiche signalétique du compartiment sera modifiée comme suit, en vue de permettre au gestionnaire, à compter de la Date Effective, la possibilité d'investir dans des obligations souveraines à des fins de gestion de trésorerie, notamment en période de tensions sur les marchés :

« Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».

Enfin, la fiche signalétique du compartiment sera modifiée comme suit, afin de mettre à jour du niveau de levier attendu du compartiment, dans le but d'apporter une plus grande flexibilité de mise en œuvre, compte tenu de l'introduction de l'exposition aux indices de volatilité actions dans le portefeuille, tout en maintenant l'objectif de neutralité de marché.

Effet de levier attendu jusqu'à la Date Effective	Effet de levier attendu à partir de la Date Effective
L'effet de levier au travers d'instruments financiers dérivés attendu est de 170% en moyenne avec un maximum attendu de 200%	Le niveau de levier attendu du compartiment, résultant de la somme des notionnels de tous les instruments dérivés en portefeuille, se situe dans une fourchette de 170% à 200%. Le niveau attendu de levier peut fluctuer dépendant des circonstances de marché et la partie haute de la fourchette peut être excédée de temps à autre par exemple lors de faible volatilité sur les marchés.

- 3) Mise à jour de la fiche signalétique du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND**, afin de refléter la nouvelle catégorisation du compartiment, conformément au règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »), comme suit.

A titre de clarification, il est noté que ce changement de catégorisation SFDR n'a pas d'impact sur la composition du portefeuille du compartiment, ni sur son profil de risque ou les frais lui étant appliqués. La manière dont le compartiment est géré, notamment quant aux caractéristiques environnementales et sociales déjà prises en compte en pratique par le compartiment, et les éléments contraignants appliqués pour la sélection des investissements, reste également inchangée.

Catégorisation ESG du compartiment jusqu'à la Date Effective	Catégorisation ESG du compartiment à partir de la Date Effective
<p>Le Gestionnaire considère que l'application de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") à son processus d'investissement n'est pas essentielle pour atteindre l'objectif du compartiment. L'application pourrait restreindre l'univers d'investissement et exclure ainsi certains émetteurs, ce qui obligerait le Gestionnaire à ignorer les opportunités d'investissement offrant des possibilités de rendement attrayantes ajustées au risque.</p> <p>À l'exception des critères d'exclusion de base énoncés dans la section 22 du Prospectus, le processus d'investissement n'est pas guidé par des considérations ESG et le Gestionnaire peut investir dans des sociétés/émetteurs indépendamment des impacts ESG potentiels.</p> <p>Par conséquent, le Gestionnaire peut ou non prendre en compte les risques de durabilité et/ou les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.</p> <p>Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Le compartiment est catégorisé en Article 8 suivant SFDR (Règlement UE portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Veuillez vous référer à l'Annexe II - Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 SFDR du compartiment, dans la partie « Annexe » du prospectus, et/ou consulter le site internet www.ram-ai.com.</p>

Egalement, la fiche signalétique du compartiment sera modifiée comme suit, en vue de permettre au gestionnaire, à compter de la Date Effective, la possibilité d'investir dans des obligations souveraines à des fins de gestion de trésorerie, notamment en période de tensions sur les marchés :

« **Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».**

4) Mise à jour de la fiche signalétique du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EMERGING MARKETS EQUITIES**, comme suit, en vue de permettre au gestionnaire, à compter de la Date Effective, la possibilité d'investir dans des obligations souveraines à des fins de gestion de trésorerie, notamment en période de tensions sur les marchés :

« **Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».**

Tout actionnaire concerné n'étant pas d'accord avec les changements décrits sous les points 1) à 4) inclus pourra demander le rachat sans frais de tout ou partie de ses actions dans le compartiment concerné durant un mois à compter de la publication du présent avis.

II. Egalement, le Conseil souhaite informer les actionnaires des changements suivants avec effet au **6 novembre 2023** :

5) Mise à jour de la fiche signalétique du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES** (qui, à la Date Effective, sera renommé **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN MARKET NEUTRAL EQUITY**) comme suit, afin de supprimer certaines informations relatives au calcul de la Value at Risk pour déterminer le risque global du portefeuille du compartiment, dans un but de simplification et de compréhension des informations pour les investisseurs.

Par soucis de clarification, il est noté que ces suppressions ne doivent pas être comprises comme des changements, la méthode de calcul de la Value at Risk, les procédures et les limites y relatives restant inchangées en pratique.

Facteurs de risque	Facteurs de risque
<p>[...]</p> <p>Le risque global du portefeuille est suivi de manière journalière. Il s'articule sur les points suivants : Un calcul de <i>Value at Risk</i> (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% est effectué par la méthode des simulations Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 15%.</p> <p>Une procédure de « dirty back-testing » du modèle de VaR par la méthode des simulations de Monte Carlo (avec valeurs disponibles point in time) quotidien a été mise en place pour valider le modèle. Un dépassement de la VaR journalière à 99% par le portefeuille est expliqué et analysé.</p> <p>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events). La moyenne des cinq « worst case scenario » pour chaque horizon de temps ne doit pas excéder un niveau correspondant à trois</p>	<p>[...]</p> <p>Le risque global du portefeuille est suivi de manière journalière. Il s'articule sur les points suivants : Un calcul de <i>Value at Risk</i> (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% est effectué par la méthode des simulations Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 20%.</p> <p>Une procédure de « dirty back-testing » du modèle de VaR par la méthode des simulations de Monte Carlo (avec valeurs disponibles point in time) quotidien a été mise en place pour valider le modèle. Un dépassement de la VaR journalière à 99% par le portefeuille est expliqué et analysé.</p> <p>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events).</p>

<p>fois l'objectif de volatilité annuelle, c'est-à-dire au niveau de perte maximum suivant : 1,90 % à un jour, 4,16 % à une semaine et 6 % à dix jours.</p> <p>Les risques réglementaires de contrepartie, de concentration et de couverture sont également contrôlés de façon quotidienne.</p> <p>[...]</p>	<p>Les risques réglementaires de contrepartie, de concentration et de couverture sont également contrôlés de façon quotidienne.</p> <p>[...]</p>
---	--

Enfin, la fiche signalétique du compartiment est modifiée comme suit, pour refléter le changement des modalités de souscriptions, remboursements et conversions, pour le compartiment suivant comme suit :

Souscriptions, remboursements et conversions jusqu'au 5 novembre 2023	Souscriptions, remboursements et conversions à partir du 6 novembre 2023
<p>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures 2 jours ouvrables avant un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</p> <p>Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable.</p> <p>Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</p>	<p>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures la veille d'un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</p> <p>Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable.</p> <p>Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 2 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</p>

- 6) Mise à jour de la fiche signalétique du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND**, comme suit, afin de supprimer l'indication des limites maximales d'exposition longue et short du compartiment aux marchés actions.

Par soucis de clarification, il est noté que la suppression de cette indication ne doit pas être comprise comme un changement, ces limites restant inchangées en pratique.

Politique d'investissement	Politique d'investissement
<p>[...]</p> <p>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND peut varier de 25% à 200% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché, l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 200%. La limite de 205% ne sera toutefois pas dépassée.</p> <p>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND peut varier de 0% à 200% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché, l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 200%. La limite de 205% ne sera toutefois pas dépassée.</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND peut varier de 25% à 200% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché, l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 200%.</p> <p>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND peut varier de 0% à 200% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché, l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 200%.</p> <p>[...]</p>

Egalement, la fiche signalétique du compartiment est mise à jour comme suit, afin de supprimer certaines informations relatives au calcul de la Value at Risk pour déterminer le risque global du

portefeuille du compartiment, dans un but de simplification et de compréhension des informations pour les investisseurs.

Par soucis de clarification, il est noté que ces suppressions ne doivent pas être comprises comme des changements, la méthode de calcul de la Value at Risk, les procédures et les limites y relatives restant inchangées en pratique.

Facteurs de risque	Facteurs de risque
<p>[...]</p> <p>Le risque global du portefeuille est suivi de manière journalière. Il s'articule sur les points suivants : Un calcul de <i>Value at Risk</i> (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% est effectué par la méthode des simulations Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 15%.</p> <p>Une procédure de « dirty back-testing » du modèle de VaR par la méthode des simulations de Monte Carlo (avec valeurs disponibles point in time) quotidien a été mise en place pour valider le modèle. Un dépassement de la VaR journalière à 99% par le portefeuille est expliqué et analysé.</p> <p>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events). La moyenne des cinq « worst case scenario » pour chaque horizon de temps ne doit pas excéder un niveau correspondant à trois fois l'objectif de volatilité annuelle, c'est-à-dire au niveau de perte maximum suivant : 2,5 % à un jour, 5,5% à une semaine et 8% à dix jours.</p> <p>Les risques réglementaires de contrepartie, de concentration et de couverture sont également contrôlés de façon quotidienne.</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>Le risque global du portefeuille est suivi de manière journalière. Il s'articule sur les points suivants : Un calcul de <i>Value at Risk</i> (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% est effectué par la méthode des simulations Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 20%.</p> <p>Une procédure de « dirty back-testing » du modèle de VaR par la méthode des simulations de Monte Carlo (avec valeurs disponibles point in time) quotidien a été mise en place pour valider le modèle. Un dépassement de la VaR journalière à 99% par le portefeuille est expliqué et analysé.</p> <p>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events).</p> <p>Les risques réglementaires de contrepartie, de concentration et de couverture sont également contrôlés de façon quotidienne.</p> <p>[...]</p>

Enfin, le cut-off time pour l'acceptation des ordres de souscription, de remboursement et de conversion sera modifié comme suit :

Souscriptions, remboursements et conversions jusqu'au 5 novembre 2023	Souscriptions, remboursements et conversions à partir du 6 novembre 2023
<p>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures 2 jours ouvrables avant un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</p>	<p>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures la veille d'un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</p>

7) Mise à jour des modalités de souscriptions, remboursements et conversions pour les compartiments suivants, comme suit :

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN EQUITIES
RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EMERGING MARKETS EQUITIES
RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – STABLE CLIMATE GLOBAL EQUITIES

Souscriptions, remboursements et conversions jusqu'au 5 novembre 2023	Souscriptions, remboursements et conversions à partir du 6 novembre 2023
[...] Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.	[...] Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 2 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.

- 8) Pour les compartiments **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN EQUITIES, RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES, RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MULTI-ASSET FUND, RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EMERGING MARKETS EQUITIES, RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – STABLE CLIMATE GLOBAL EQUITIES:**
- Modification de la rubrique « Publication de la VNI » afin de supprimer la publication de la VNI sur Bloomberg et Reuters ;
 - Suppression des droits d'entrée pour les classes d'actions appartenant aux clusters INSTIT 1 et INSTIT 2.

Les documents d'informations clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ou au service financier belge CACEIS Bank, Belgium Branch.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans l'Echo & Tijd.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Les actionnaires ayant des questions concernant les changements mentionnés ci-dessus peuvent nous contacter via le numéro de téléphone : +352 285614 1 ou par e-mail à l'adresse contact@ram-ai.com ou au service financier belge CACEIS Bank, Belgium Branch.

Le Conseil d'Administration
Luxembourg, le 6 novembre 2023